MEESCHAERT

ASSET MANAGEMENT

RAPPORT ANNUEL

Mam Taux Variables Esg

Code LEI : 9695002U6Y50VZDEFJ60

29 décembre 2023

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

MEESCHAERT
ASSET MANAGEMENT

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements 2

Politique d'investissement 13

Déontologie 16

COMPTES ANNUELS 20

Bilan Actif

Bilan Passif

Hors Bilan

Compte de résultat

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables

Evolution de l'actif net

Complément d'information 1

Complément d'information 2

Ventilation par nature des créances et dettes

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan

Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle

Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation

Affectation des sommes distribuables

Résultats et autres éléments

Inventaire

RAPPORT DE GESTION

1. Orientation des placements

CLASSIFICATION AMF

Obligations et autres titres de créance libellés en euro

OPC d'OPC

Moins de 10% de l'actif net

OBJECTIF DE GESTION

« MAM TAUX VARIABLES ESG » a pour objectif d'obtenir une performance supérieure ou égale à l'indicateur de référence sur la durée de placement recommandée en privilégiant les obligations en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence composite est le suivant :
Parts C et D : Ester capitalisé + 150 bp
Parts I : Ester capitalisé + 200 bp
L'approche de gestion ne consiste pas à répliquer un étalon de référence ; des comparaisons à l'indicateur de référence composite restent cependant possibles à moyen terme.

L'indice Ester est l'acronyme d'Euro Short-Term Rate (en français « taux en euro à court terme »). C'est un taux d'intérêt interbancaire de référence, calculé par la BCE. Il est basé sur des données fournies quotidiennement par les banques conformément au règlement sur les statistiques des marchés monétaires (MMSR) concernant des opérations en blanc en euro effectuées sur le marché monétaire au jour le jour (consultable sur https://www.ecb.europa.eu/).

Ticker Bloomberg : OISESTR

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence ci-dessus est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.
Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le FCP.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

1) Sélection Extra-Financière - ESG

La stratégie d'investissement de MAM TAUX VARIABLES ESG repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de « best-in-class » Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion.
Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers décrits ci-dessous seront éligibles à l'actif du portefeuille.
L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.
Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.

La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.
Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :
· Les politiques sociales,
· La qualité de la présence dans les pays en développement
· Les politiques environnementales
· La gouvernance
· Le respect des droits de l'Homme
· Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires…).
A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises :
- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets…
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail…
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne…
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social …
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation...

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des Etats :
- Critères environnementaux : classements de la performance environnementale des pays…
- Critères sociaux : taux de chômage, écart des rémunérations hommes / femmes…
- Gouvernance : classements des niveaux de corruption des différents pays…
- Sociétal : indice de développement humain…

a) Processus de sélection ESG

i) Univers Analysé

La société de gestion a établi un univers de départ d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index

(HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics. Les émetteurs non suivis et/ou non notés pas Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion :
- 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.
- 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère)
- 3/ Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs

La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers.

- 4) Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs.

L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un Taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers.

L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

ii) Obligations dites « Green », « Social », « Sustainable » ou « Sustainability-Linked ».

Pour être éligibles à l'actif du fonds, les obligations dites « Green », « Social », « Sustainable » ou « Sustainability-Linked » doivent impérativement être émises par des émetteurs respectant les critères de sélection définis ci-dessus.

Les Green Bond Principles, Social Bond Principles, Sustainability Bond Principles et Sustainability-linked Bond Principles reposent sur quatre grands principes : Utilisation des fonds, Processus de sélection et évaluation des projets, Gestion et traçabilité des fonds, Reporting. Pour plus de détail consulter :
https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/ et https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/social-bond-principles-sbp/.
https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/sustainability-bond-guidelines-sbg/
https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/sustainability-linked-bond-principles-slbp/

Le poids des Green bonds, Social Bonds, Sustainable Bonds et Sustainability-Linked Bonds dans le portefeuille a pour vocation d'évoluer en fonction du développement de ce nouveau marché.
Le fonds pourra être exposé aux Green bonds, Social Bonds, Sustainable Bonds et Sustainability-Linked Bonds à hauteur de 100% maximum de son actif net.

b) Taux de Sélectivité

L'Univers analysé sur lequel s'applique les contraintes ESG définies ci-dessus est donc constitué des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics.

A Partir du processus défini ci-dessus, le périmètre d'émetteurs éligibles correspond à un taux de sélectivité maximum de 80%, en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs dans l'indice.

Ainsi, le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence initial est en permanence supérieur à 20%, en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs dans l'indice.

c) Poids de l'ESG

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Le portefeuille sera composé au maximum de 70% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG.

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

d) Investissement en OPCVM

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net :
Le fonds pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement initial ainsi qu'un taux d'analyse supérieur à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).
Le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée.
Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».
Les critères de sélection sont à la fois quantitatifs (performances historiques, la volatilité, indicateurs de risque extrême…) et qualitatif (qualité de la société de gestion, processus de gestion, univers d'investissement, qualité du reporting, rendez-vous avec le gérant pour le suivi de ses opérations, reconnaissance de l'industrie : prix, récompenses, étoiles…).

e) Objectifs de durabilité :

Le fonds s'engage sur les objectifs de durabilité suivants :
- Surprformer son univers de départ par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave.

Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé).

- Surperformer son univers de départ par une intensité carbone (tCO2eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

f) Alignement avec la Taxonomie :

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le fonds puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères.
L'objectif d'alignement du fonds avec la Taxonomie est de 0% de l'actif net.
Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental et pas à la portion restante des investissements sous-jacents. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2) L'Analyse Financière

Plusieurs types d'approches sont mises en œuvre :
- Le suivi du cycle économique consiste à surveiller l'ensemble des indicateurs macroéconomiques au sein de la zone euro pour en déduire les implications sur la courbe des taux.
- La gestion de la sensibilité consiste à sélectionner la sensibilité la plus adaptée au scénario économique. Ainsi, la sensibilité moyenne de la partie obligataire peut être supérieure à celle de l'indicateur de référence lorsque les perspectives économiques sont favorables aux marchés obligataires et inversement.
- La gestion des émetteurs : consiste à sélectionner les titres affichant les meilleures perspectives compte tenu de la situation de l'émetteur. Ainsi, un émetteur qui réduit son endettement voit la prime de risque de ses obligations diminuer et inversement.

Les produits de taux pourront dans la limite de 50% de l'actif net, concerner des produits à caractère spéculatifs non notés ou de notation inférieure à BBB- (notation composite Bloomberg ou équivalent Standard & Poor's ou équivalent Moody's ou équivalent Fitch ou équivalent notation société de la gestion).

Le fonds investira en titres et OPC libellés en euro pour 80% minimum de son actif net et jusqu'à 10% en titres et OPC libellés dans une autre devise. Aucun investissement ne sera réalisé en actions.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le FCP est géré	Entre -5 et 8
Devise de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi	Max devises hors euro : 10% de l'actif net
Zones géographiques des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé	Pays OCDE : 0-150% Pays Hors OCDE dont pays émergents : 0%-10%
Niveau de risque de change supporté par le FCP	Inférieur à 10% de l'actif net

Actifs (hors dérivés intégrés)

- Actions : aucun investissement ne sera réalisé en actions compte tenu de l'objectif de gestion du Fonds (y compris les actions issues de la conversion des obligations convertibles).
- Titres de créance, instruments du marché monétaire et obligations : Le Fonds pourra investir en titres en direct entre 70% et 110% de l'actif net en obligations (taux fixes, à taux variables ou indexées) et en titres de créances négociables (TCN) émis par des émetteurs publics ou privés.

L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Elle dépendra de facteurs macroéconomiques et techniques.
La sensibilité globale du portefeuille sera comprise dans une fourchette de -5 à 8
Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et prend les dispositions nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.
Les produits de taux pourront dans la limite de 50% de l'actif, concerner des produits à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield". Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière.
La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit…) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note. Le Fonds peut être exposé sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net.
Le Fonds peut être exposé sur des titres convertibles contingents à hauteur de 15% de son actif net.
Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net.

La gestion de la trésorerie sera effectuée en titres du marché monétaire (TCN et/ou OPCVM et/ou FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle).

- Actions et parts d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle :
La détention totale de parts ou d'actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, respectant les 4 critères d'éligibilité décrits à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion, ne dépassera pas 10% de l'actif net.

Instruments dérivés

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et européens dans la limite de 100% de son actif net. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques de taux ou de change sans rechercher de surexposition.
Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

· Nature des marchés d'intervention :
☑ Réglementés ;
☑ Organisés ;
☑ De gré à gré ;

· Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
☐ Action ;
☑ Taux ;
☑ Change ;
☐ Crédit ;
☐ Autres risques (à préciser) ;

· Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion.
☑ Couverture ;
☑ Exposition ;
☐ Arbitrage ;
☐ Autres natures ;

· Nature des instruments utilisés :
☑ Futures ;
☑ Options ;
☑ Swaps ;
☑ Change à terme ;
☐ Dérivés de crédit ;
☐ Autres natures (à préciser) ;

· La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
☑ Couverture du risque de taux ;
☐ Couverture du risque de crédit ;
☑ Couverture du risque de change ;
☑ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques ; taux
☐ Autre stratégie

Les contrats à terme sont utilisés comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs, en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique au risque de taux et de change.
Les options sur les marchés à terme de taux d'intérêts sont utilisées pour protéger le portefeuille contre une hausse éventuelle des taux d'intérêts.
La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.
Il ne sera pas recherché de surexposition.
Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.
Le fonds aura recours au Total Return Swap non complexe.
Le fonds pourra conclure des contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap (TRS) pour échanger la performance entre un indice monétaire et un indice de référence, par exemple un indice représentatif du marché crédit à des fins de couverture et/ou de manière provisoire d'exposition. Le FCP pourra avoir recours à des TRS pour un maximum de 100% de l'actif net.
Les contreparties à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) sont des établissements de crédit ou autres entités répondant aux critères mentionnés dans le Code monétaire financier. La société de gestion conclura de tels contrats avec des établissements financiers ayant leur siège dans un Etat membre de l'OCDE et bénéficiant d'une notation minimale conforme aux exigences de la société de gestion.
Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre la Société de Gestion et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie.

Les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

Titres intégrant des dérivés

Titres intégrant des dérivés simples : le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples.
Les bons de souscription resteront dans la limite de 10% de l'actif net et les obligations convertibles ou échangeables dans la limite de 100% de l'actif net.
Titres intégrant des dérivés complexes : Le fonds n'aura pas recours à des titres intégrant des dérivés complexes à l'exception des titres convertibles contingents dans la limite de 15% de l'actif net.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gérant dans le cadre de la stratégie d'investissement décrite au paragraphe précédent. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers sur lesquels le FCP sera investi.
La valeur liquidative est susceptible de connaître une volatilité du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée.
Il est nécessaire de préciser que la gestion du FCP n'étant ni indicielle, ni benchmarkée, la performance du FCP pourra, le cas échéant s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence.
Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque de crédit :	Le fonds peut être investi en titres de créances ou obligations d'émetteurs privés ou publics et ainsi être exposé au risque de défaut comme éventuellement de dégradation de la signature ou de défaillance de l'émetteur. La survenance d'un défaut peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
Risque de taux :	Le fonds sera investi en obligations ou autres titres à revenu fixe qui peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe grimpent lorsque les taux d'intérêt chutent et baissent lorsque les taux augmentent. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.
Risque de perte en capital :	Le fonds répercutera les baisses des marchés actions et/ou obligations à hauteur de son niveau d'investissement sur ces marchés. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il peut ne pas récupérer le capital initialement investi.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« high yield ») : Le portefeuille peut être exposé en titres de créances ou obligations et être exposé au risque de crédit sur les émetteurs. Ces titres, représentant une créance émise par les entreprises ou les états, présentent un risque de crédit ou de signature. Ce risque augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur en raison d'une notation « High Yield ». En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 50 % au risque de crédit sur des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés « High Yield ». Ce fonds doit être considéré comme spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs pourra entrainer un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié aux obligations contingentes : Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur

passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ». Le trigger est tout d'abord mécanique : il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité. Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres,), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
- de structure du capital : contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
- d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.

Risque de liquidité : Risque que l'investisseur ne puisse pas négocier ses titres à la vente dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles. La survenance de ce risque pourra faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié aux dérivés : Le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque de contrepartie : Les contrats sur instruments financiers à terme conclus de gré à gré par le FCP génèrent un risque de contrepartie. Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité : Il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait

avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. Votre fonds ayant une stratégie ISR le risque en matière de durabilité est réduit en référence à sa politique ESG.

Risques accessoires : Ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10 % de son actif net.

Risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents : Les titres d'émetteurs issus des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte voire ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires. En outre, les mouvements de baisse peuvent être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés créant ainsi un risque de volatilité. Ces éléments peuvent entrainer une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change Une part de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence du portefeuille, l'Euro, le fonds peut être affectée selon le sens des opérations, à la baisse (en cas d'achat) ou à la hausse (en cas de vente), par une modification ou par toute fluctuation des taux de change.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

3ans minimum.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

La société PriceWaterhouseCoopers Audit dont le siège social se situe 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-Sur-Seine Cedex, représentée par Monsieur Frédéric SELLAM.

2. Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

· Janvier 2023

Aux États-Unis, les statistiques ont confirmé le ralentissement de l'inflation accompagné d'une contraction plus forte que prévue des indicateurs ISM d'activité économique. En parallèle, les publications microéconomiques ont montré un ralentissement de la croissance des bénéfices par action des entreprises. Pour autant, la croissance du PIB au 4ème trimestre a été légèrement meilleure qu'attendu (+2,9% en glissement trimestriel annualisé), soutenue par une consommation robuste.
En zone euro, la douceur de l'hiver a permis de limiter la consommation d'énergie et d'éviter des coupures de gaz qui a vu son prix baisser de 30%. En parallèle, l'inflation globale a ralenti en passant de 10% en novembre à 9,2% en décembre alors que l'inflation cœur a progressé à 5,2% contre 5% en novembre. Par ailleurs, l'activité économique a mieux résisté qu'attendu, avec des indicateurs PMI globalement supérieurs aux anticipations, ce qui a contribué au regain d'optimisme des investisseurs.
Enfin, en Chine, l'activité s'est redressée après un début de mois difficile. Les chiffres de croissance de 4ème trimestre se sont révélés meilleurs qu'attendu, même si le PIB est resté stable.
Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro et l'indice Eurostoxx 50 avec dividendes réinvestis ont progressé respectivement de 5,31% et 9,88% au cours du mois de janvier.

· Février 2023

Aux États-Unis, la Fed a profité de sa première réunion de l'année pour augmenter les taux directeurs de 25 bps, à 4,75%. Cependant, le Président Powell a adopté un ton plus accommodant indiquant que la désinflation était enclenchée. Cependant, par la suite, les indices PMI ont montré la robustesse de l'économie américaine, tandis que les indicateurs d'inflation ont confirmé que les tensions sur les prix étaient toujours bien présentes.
En zone euro, La BCE a remonté son principal taux directeur de 50 bps à 2,5% et a quasiment officialisé une nouvelle hausse de 50 bps lors de la réunion de mars. L'inflation est, en effet, restée loin de la cible des 2%, ce qui a fait naître des dissensions au conseil de la BCE, notamment entre les pays endettés et les pays plus frugaux.
Par ailleurs, le conflit en Ukraine est revenu sur le devant de la scène, un an après l'entrée des troupes russes en Ukraine. À fin février, rien ne permettait d'espérer un règlement rapide du conflit.
Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a reculé de 0,53% au cours du mois de janvier, tiré à la baisse par les marchés émergents qui ont chuté de 4,20%. Faisant presque figure d'exception, l'indice Euro Stoxx 50 a quant à lui, progressé de 1,90%. Par ailleurs, sur l'obligataire, les indices européens ont globalement affiché des performances négatives.

· Mars 2023

Le mois de mars a été marqué par un regain de tensions dans le monde bancaire. Aux États-Unis, la volonté de la Fed de resserrer sa politique monétaire en envisageant des hausses de taux supplémentaires a été contrariée par la faillite de Silicon Valley Bank. Une semaine plus tard, la banque Credit Suisse s'est également trouvée sous le feu des projecteurs et les autorités suisses ont œuvré rapidement en faveur d'une acquisition par sa concurrente UBS. Ces éléments ont ébranlé la confiance des investisseurs, entraînant un mouvement d'aversion au risque qui s'est traduit par une baisse ponctuelle des actifs risqués et des taux d'intérêt.

En Europe, l'activité économique est restée dynamique mais avec une inflation trop élevée au regard de la cible de la BCE. Cette dernière a donc relevé ses taux de 50 bps comme prévu.
En Chine, l'objectif de croissance pour 2023 a été fixé à 5% durant la session parlementaire annuelle du Parti Communiste. En parallèle, l'activité économique est restée bien orientée, avec notamment un secteur des services dynamique, alors que l'inflation est restée contenue.
Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro et l'indice Eurostoxx 50 avec dividendes réinvestis ont progressé respectivement de 0,62% et 1,95% au cours du mois. Cependant, les indices des valeurs moyennes européennes et des matières premières ont reculé d'environ 3% et l'indice des banques européennes a chuté de plus de 13%.

· Avril 2023

Aux États-Unis et en Europe, le ralentissement économique dans l'industrie a commencé et la banque centrale américaine devrait terminer prochainement ses relèvements de taux directeurs au fur et à mesure que l'inflation continue à se replier. À contre-courant, l'économie chinoise a réaccéléré, surtout dans le secteur des services.
Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a fléchi de 0,18% au cours du mois. En termes géographique, les actions de la zone euro se sont une nouvelle fois bien comportées alors que les actions des pays émergents ont reculé.

· Mai 2023

Aux États-Unis, le mois de mai a été marqué par les négociations tendues entre Démocrates et Républicains au sujet du plafond de la dette qui ont entrainé un regain de volatilité sur les taux et les actions. En parallèle, la Fed a remonté ses taux directeurs de 25 bps et a préparé le marché à une pause en considérant que le niveau élevé des taux et la crise dans les banques régionales devraient suffire à freiner l'économie et l'inflation. En Europe, la BCE a elle aussi remonté ses taux de 25 bps, mais dans la perspective de poursuivre ce mouvement dans l'été. L'Allemagne est entrée en récession et la Chine a déçu sur ses perspectives de reprise économique avec des difficultés persistantes dans le secteur manufacturier. Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a progressé de 2,45% au cours du mois, alors que l'indice Eurostoxx 50 s'est replié de 2,21%.

· Juin 2023

Aux États-Unis, l'économie américaine s'est maintenue sur une trajectoire très robuste, ce qui a amené la Banque Centrale à prévoir encore deux hausses de ses taux directeurs. En zone euro, même si les indicateurs d'activité ont été en repli, la BCE a poursuivi son resserrement monétaire avec une hausse de 25 bps et d'autres à suivre. Parmi les principales autres banques centrales, celles du Canada et d'Angleterre ont également relevé leurs taux directeurs en juin, alors que la politique monétaire chinoise pourrait s'assouplir en raison d'une faiblesse de la demande intérieure et d'une inflation quasiment inexistante.
Dans ce contexte économique où la perspective d'une récession globale s'est éloignée, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a progressé de 3,39% au cours du mois.

· Juillet 2023

Les dernières publications ont montré un ralentissement plus fort qu'attendu de l'inflation et un début d'impact du resserrement monétaire sur le crédit. Aux États-Unis, l'économie est néanmoins restée robuste malgré la contraction du crédit et de la consommation. En parallèle, les prix des matières premières ont légèrement rebondi

dans un contexte de réduction de production de l'OPEP, de rebond de la demande en Chine et de pressions russes sur le transit du blé ukrainien. Dans cet environnement, la Fed et la BCE ont monté leurs taux directeurs de 25 bps et ont insisté sur l'importance des données futures pour déterminer la nécessité de remonter les taux.
Au cours du mois, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a progressé de 2,28%.

· Août 2023

Aux États-Unis, l'économie s'est montrée relativement résiliente, faisant craindre un durcissement supplémentaire de la Fed. Les taux obligataires se sont tendus, d'autant plus que l'agence Fitch avait dégradé la note de crédit en début de mois. Lors de la conférence de Jackson Hole, J.Powell a rappelé que l'inflation demeurait trop forte et qu'il suivrait particulièrement les prochaines publications macroéconomiques.
En Europe, les indicateurs PMI ont montré un décrochage de la croissance, notamment dans le secteur manufacturier, tandis que l'inflation restait élevée à 5,3% sur un an. À contrecourant, la Chine a connu une entrée en déflation et des difficultés dans le secteur immobilier qui ont conduit la Banque Centrale à baisser ses taux directeurs.
Au cours du mois, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis s'est effrité de 1,25% et l'indice Eurostoxx 50 a chuté de 3,84%.

· Septembre 2023

Parmi les sujets très suivis par les investisseurs, les banquiers centraux ont envoyé des messages contradictoires au cours du mois. Alors que la BCE a opté pour une hausse de taux en ouvrant la porte à la fin du cycle de resserrement, la FED a, quant à elle, laissé inchangée sa fourchette cible tout en relevant ses projections de taux pour les prochaines années. Si l'inflation sous-jacente s'inscrit sur une tendance baissière, les enquêtes d'activité sont restées robustes, malgré la hausse des cours du pétrole qui pèse sur le sentiment du consommateur. En Chine, les multiples ajustements mis en place ont permis un redressement de l'activité sans pour autant déclencher un plan de relance plus important. Dans ce contexte, les indices actions avec dividendes réinvestis sont en recul, avec une chute de 3,84% pour l'indice Euro Stoxx 50 et de 1,74% pour l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euros.

· Octobre 2023

L'actualité géopolitique du mois s'est concentrée sur le Moyen-Orient avec un regain de tensions à la suite des attaques du Hamas contre Israël. Au niveau économique, l'inflation en zone euro est passée sous les 3%, bénéficiant d'un effet de base favorable des prix de l'énergie, tandis que le PIB s'est contracté au 3ème trimestre. Ces éléments ont permis à la banque centrale de maintenir ses taux directeurs inchangés. Aux Etats-Unis, l'inflation est restée stable avec une dynamique économique toujours soutenue, bénéficiant de la croissance de la consommation des ménages. Dans ce contexte, les indices actions avec dividendes réinvestis sont en recul sur le mois avec une chute de 2,65% pour l'indice EuroStoxx 50, de 2,85% pour l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euros et de 3,86% pour l'indice des pays émergents.

· Novembre 2023

Les statistiques du mois de novembre ont mis en évidence le ralentissement économique aux Etats-Unis tant attendu, avec notamment un marché de l'emploi qui a fléchi et une inflation inférieure aux attentes. Cette

configuration a permis aux investisseurs de considérer que les banques centrales avaient terminé leur cycle de hausse des taux directeurs, ce qui a permis une détente sur les taux d'intérêt à long terme. Par ailleurs, l'absence d'embrasement du conflit israélo-palestinien et les hésitations de l'OPEP ont permis aux prix du pétrole de se détendre. Dans ce contexte, les indices actions avec dividendes réinvestis sont en nette progression avec des hausses de 5,82% pour l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euros, 8,04% pour l'indice Euro Stoxx 50 et 4,88% pour l'indice des pays émergents.

· Décembre 2023

Aux US, le marché de l'emploi est resté robuste et l'inflation a légèrement rebondi en novembre. Cependant, avec désormais 3 baisses de taux anticipées par la Fed en 2024, les investisseurs ont ramené le taux 10 ans américain sous les 4% contre 5% atteint en octobre. En Europe, la BCE s'est montrée plus prudente que la Fed sur une éventuelle baisse rapide des taux d'intérêt, en maintenant l'idée d'un plateau et d'une réduction de la taille de son bilan. Au Japon, la BoJ a laissé sa politique monétaire inchangée afin de bien s'assurer du retour de l'inflation sur son objectif de 2%.
Dans ce contexte, les indices actions avec dividendes réinvestis ont progressé de 3,52% pour l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euros, 3,21% pour l'indice EuroStoxx 50 et 2,28% pour l'indice des pays émergents.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons adapté le portefeuille au nouvel environnement de marché à savoir plus d'inflation et plus d'incertitude sur la croissance.
Après avoir peu bougé les investissements durant le 1er semestre, laissant le portage obligataire faire son œuvre, nous avons ensuite remonté la qualité (le rating) des émetteurs investis en réduisant progressivement notre exposition aux émetteurs High Yield.
La hausse des taux d'intérêt nous permet en effet de trouver des opportunités présentant un couple rendement/risque solide et attractif dans l'univers des obligations les mieux notées. Au cours de l'année nous avons aussi réhaussé le coupon moyen des obligations investies, notamment en participant à des opérations sur le marché primaire.
La rapidité d'ajustement de la courbe des taux à la baisse a été très rapide en fin d'année et nous a conduit à couvrir totalement la sensibilité obligataire.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

Pour l'année 2024, les principales banques centrales devraient pouvoir procéder à des baisses de taux. Néanmoins, elles ne prendront pas le risque d'aller trop vite, car des tensions inflationnistes subsistent. En effet les différents marchés du travail restent tendus. Par ailleurs les diverses tensions géopolitiques sont aussi des sources de tensions sur les chaines d'approvisionnement et donc sur les prix (conflit russo-ukrainien et au moyen orient, ou tensions Chine-Taiwan).
L'année 2024, est aussi une année électorale dans de nombreux pays, et il est fort à parier que les efforts sur les déficits attendront les prochaines mandatures. Cela maintiendra une forme de complaisance budgétaire entrainant un surcroit d'activité, mais aussi un surcroit d'émission de papier pour les gouvernements, tirant les taux vers le haut.

Enfin s'agissant de la micro-économie, les entreprises font face à de nombreux défis comme adapter leurs appareils de production à la transition écologique, accroitre la productivité avec l'intelligence artificielle, mais aussi maintenir les circuits d'approvisionnement au gré des conflits.

Nous pensons que l'année sera marquée par une alternance entre des « cycles économiques de courte durée », avec d'un côté un dynamisme économique tiré par un marché du travail résilient et les investissements, qui entrainera des pressions sur les prix, qui se traduiront par un regain de tension sur les taux. De l'autre côté, les tensions sur les taux se matérialisent par des tensions sur le financement des entreprises, et donc sur les marges de celles-ci, ainsi qu'à terme sur le pouvoir d'achat des ménages. Ces ralentissements conjoncturels devant alors se traduire par des baisses des taux d'intérêt.
Sur le plus long terme, nous avons la conviction qu'au cours de ce nouveau cycle économique démarré post-covid, l'inflation sera plus élevée que précédemment, en raison des besoins en investissement pour la transition et la relocalisation, mais aussi en raison de tension sur le marché du travail. La prise en compte par les banques centrales de ce nouvel état de l'inflation à long terme, potentiellement au-dessus de leur cible à 2%, impactera leur future politique monétaire. Le temps de cette prise en compte reste encore aujourd'hui incertain, et amènera lui aussi encore de la volatilité sur les taux de marché au cours de 2024.

Les publications macroéconomiques traduisent les effets du resserrement monétaire, le ralentissement de l'inflation nous laisse envisager la fin du cycle de resserrement des Banques Centrales. Nous estimons que les taux longs sont désormais correctement valorisés et devraient rester globalement proches des niveaux actuels.

Sur les obligations d'entreprises, nous sommes constructifs, la classe d'actif bénéficiant d'un portage encore confortable alors que le taux de défaut moyen reste stable. Nous restons toutefois attentifs au scénario de dégradation de l'économie qui verrait alors les spreads de crédit s'écarter et les taux baisser. Dans ce cadre de prévision et d'anticipation nous privilégions les entreprises les mieux notées sur la partie du High Yield en maintenant une duration suffisamment élevée notamment sur la partie Investment Grade.
Nous resterons actifs dans la gestion avec l'étude des opportunités offerte par le marché primaire, en arbitrage des positions en portefeuille.
Dans le cas de la réalisation du scenario de risque, ce sera l'opportunité de renforcer la poche High Yield pour augmenter alors le rendement du portefeuille en bas de cycle.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MAM TAUX VARIABLES ESG	C cap	6,20 %
MAM TAUX VARIABLES ESG	D dis	6,20 %
MAM TAUX VARIABLES ESG	I cap	6,63 %

Parts C et D : Le benchmark réalise une performance de 5,90% sur cette période.
Part I : Le benchmark réalise une performance de 6,32% sur cette période.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
EURO BOBL 0323		274 848 000,00	0,00
EURO BOBL 0623		259 754 000,00	-253 000 000,00
EURO BOBL 1223		409 295 000,00	-407 235 000,00
EURO BUND 0323		328 970 000,00	0,00
EURO BUND 0923		332 047 000,00	-338 125 000,00
EURO BUND 1223		389 720 000,10	-396 980 932,24
EURO SCHATZ 0323		314 385 000,00	0,00
EURO SCHATZ 0623		274 430 000,00	-271 986 000,00
EURO SCHATZ 1223		528 300 000,00	-525 769 000,00
FGBL BUND 10A 0623		339 975 000,00	-327 690 000,00

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Type Instrument	Code ISIN	Libellé valeur	Valeur Boursière totale
OPCVM	FR0011269042	MAM SHORT DURATION ESG I	229 992,61

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

- Suppression des DE/DS
- Gates & Swing Pricing : Intégration de gates & pas de SP.

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

Fusion absorption de la société de gestion Meeschaert Asset Management par la société de gestion Mandarine Gestion.

La réfaction

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par part (action) : 8,72 €

- dont part éligible à la réfaction de 40% : 0,00 €
- dont part non éligible à la réfaction : 8,72 €

3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Les critères ESG ne sont pas déterminants dans la politique d'investissement du fonds. Cependant, il existe une recherche interne dédiée à l'évaluation des comportements sociaux et environnementaux des entreprises, ainsi qu'à l'analyse de leur gouvernance. Cette dernière est accessible à tous les gérants de Meeschaert Asset Management, qui peuvent s'y référer à tout moment.
Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.
La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM (www.meeschaert-am.com)

Empreinte Carbone
Le fonds n'est pas assujetti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations règlementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote
Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site www.meeschaert-am.com. Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 8 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière
Au 29/12/2023, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 53.60 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire).
Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

Les principes de la politique de rémunération est visent à favoriser une gestion saine et efficace des risques en évitant toute situation de conflits d'intérêts, et n'encouragent pas une prise de risque excessive incompatible avec les profils de risques, le règlement ou les documents règlementaires des fonds gérés et à aligner les intérêts à court, moyen et long terme de ses actionnaires/clients/investisseurs/porteurs de parts et collaborateurs.

La Politique de Rémunération de la Société est un élément clé dans la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion. Elle cible des niveaux de rémunérations compétitifs vis-à-vis de son marché de référence et est structurée de façon à favoriser l'engagement de ses collaborateurs sur le long terme, tout en assurant une gestion saine et efficace des risques.

La Politique de Rémunération établit une distinction claire entre les critères de fixation de la rémunération fixe de base et de la rémunération variable afin de favoriser un équilibre approprié entre ces deux types de rémunération afin que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

La rémunération variable individuelle, à caractère discrétionnaire, prend en compte la contribution au développement et aux résultats du Groupe. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une réelle flexibilité. En effet, aucune rémunération variable n'est garantie, exception faite de situations particulières liées à de nouvelles embauches en cours d'année (Welcome bonus) et exclusivement garantie pour la première année sans aucune tacite reconduction.

L'attribution d'une rémunération variable individuelle est conditionnée à la réussite collective, à la situation financière de la Société et à l'appréciation de la participation du salarié au développement de la Société.

Eléments quantitatifs :
L'attribution d'une rémunération variable est totalement discrétionnaire et ne dépend d'aucune formule quantitative préétablie, notamment en fonction de la performance, des encours ou de la collecte.

Eléments qualitatifs :

Les critères d'évaluation sont essentiellement qualitatifs. Tout critère de rémunération variable basé notamment sur le turn-over des portefeuilles, le montant des droits de souscription, un pourcentage des frais de gestion ou commission (etc.) est totalement prohibé.

La contribution à la démarche d'investissement responsable de la Société est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable individuelle annuelle. Les risques de durabilité sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion notamment en considération des éléments suivants :Le respect des contraintes d'exclusion dans leur processus d'investissement - le respect des contraintes liées aux OPC répondant aux critères article 8 SFDR ou article 9 SFDR et enfin pour les gérants qui assurent la gestion financière d'OPC justifiant d'un label ISR : le respect dans leurs actes de gestion du cadre exigeant dudit label.

Les collaborateurs qualifiés de Preneurs de Risques (ci-après désignés « Preneurs de Risques ») au titre des Directives AIFM et UCITS sont identifiés :

- Au titre de leur fonction : Les Membres du Directoire - les Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM - les Gérants financiers au titre de la GSM - les Directeurs/Responsables des fonctions en charge des domaines Contrôle interne, risques/conformité, Marketing, Commercial/Développement et Middle Office ;
- Autres preneurs de risques : Tout autre collaborateur dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou des FIA/OPC/mandat gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques.

En adéquation avec les règlementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes qualifiées de preneurs de risques sera en partie différée uniquement si le montant de la rémunération variable dépasse un certain seuil défini de manière annuelle. La Société a déterminé un seuil de 200.000 € comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée. Les modalités de versement de la partie variable des Preneurs de Risques sont les suivantes :

- Rémunération variable attribuée dans la tranche 0-200 k€ au titre de l'exercice N : Elles seront intégralement payées en numéraire en février de l'année N+1.

- Rémunération variable attribuée dans la tranche > 200 k€ au titre de l'exercice N :
  - Paiement immédiat **:** Une première tranche représentant 60% de la totalité de la rémunération variable, dès le 1er euro, sera versée sous forme de numéraire, en année N+1, à hauteur de 50% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1er euro, sera versée en février de l'année N+1, et de 10% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1er euro ;

  - Paiement différé : En application des exigences règlementaires, la tranche restante de 40% de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1er euro, fera l'objet d'un versement progressif par tiers échelonné sur 3 ans.

    La part différée sera indexée sur l'évolution de la performance d'un panier de fonds FIA et OPCVM représentatif de l'activité de la société de gestion.

Le versement de la part différée susceptible d'être versée aux salariés concernés une année donnée est subordonné à la réalisation d'un résultat net consolidé positif à la clôture de l'exercice de l'année précédant celle du versement ainsi qu'à une condition de présence au moment du versement sauf avis contraire du Conseil de Surveillance délibérant après avis du Comité des Rémunérations.

Un mécanisme de d'ajustement au risque ex-post est activable sur décision du Conseil de Surveillance du Groupe sur avis du Comité des Rémunérations pour les collaborateurs identifiés comme Preneurs de Risques

Le Groupe dispose d'un seul Comité de Rémunération pour l'ensemble des entités du Groupe. Il est nommé par le Conseil de surveillance de LFPI AM Holding en sa qualité d'entité de tête. Les membres de ce Comité n'assurent pas

de fonction exécutive au sein des sociétés du Groupe.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2023 les montants suivants :

A. <u>Rémunérations Fixes</u> :

- Montant total brut : 3 695 400 €
- Nombre de bénéficiaires : 43

<u>Rémunérations variables discrétionnaires</u> :

- Montant total brut : 1 178 000 €
- Nombre de bénéficiaires : 43

B. Rémunérations des preneurs de risques

Meeschaert Asset Management a versé, au titre de l'exercice 2023, aux collaborateurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques du fonds, les montants ci-dessous mentionnés ; Il est précisé que ces chiffres sont agrégés au niveau de la société de gestion car les systèmes de Meeschaert AM ne permettent pas une identification de ces éléments par fonds.

C. <u>Rémunérations Fixes</u> des preneurs de risques :

- Montant total brut : 2 252 760 €
- Nombre de bénéficiaires : 21

<u>Rémunérations variables discrétionnaires</u> des preneurs de risques :

- Montant total brut : 954 200 €
- Nombre de bénéficiaires : 20

La politique de rémunération a été adoptée par le Conseil de Surveillance en date du 28/12/2023.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: MAM TAUX VARIABLES ESG
Identifiant d'entité juridique : 9695002U6Y50VZDEFJ60

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification instauré par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

●○ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%

- ☐ dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%

☒ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 36.95% d'investissements durables.

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP sont atteintes via la methodologie employée pour séléctionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR à validé l'entierté des émetteurs présents dans le FCP au travers d'une analyse qualitative et/ou quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale (prise en compte de la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, etc) et une dimension sociale au travers des enjeux sociaux et sociétaux tels que la gestion des conditions de travail, le

bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaine de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité témoignant une performance abrégeable au niveau du fonds sont l'intensité carbone du portefeuille par M€ de CA et la fréquence du taux d'accidents des entreprises présentes en portefeuille

Intensité carbone à fin 2023 : 105.75 tCO2e/M€ de CA

Taux de fréquence des accidents à fin 2023 : 0.28 accident par 200 000h travaillées

…et par rapport aux périodes précédentes ?

Intensité carbone à fin 2022 : 150.66 tCO2e/M€ de CA

Taux de fréquence des accidents à fin 2022 : 0.34 accident par 200 000h travaillées

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le fonds promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 0% d'investissements durables. L'équipe ISR veille à la bonne application de la méthodologie de l'investissement durable définie par Meeschaert AM dans le cadre de SFDR, ce qui permet au fonds d'atteindre son objectif d'investissement durable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives lesplus significatives des décisions d'investissement sur lesfacteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les PAI sont monitorés à l'aide de notre fournisseur de données ISS ESG, les équipes de recherche ISR ont formalisé des seuils minimaux afin de prendre en considération les incidences négatives des investissements. A ce jour, des sociétés n'ont pas été intégrées à la définition d'investissement durable bien qu'elles présentaient une contribution environnementale et/ou sociale car elles ne respectaient pas les seuils fixés.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements durables de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe de DNSH qui prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été intégré par Meeschaert AM grâce aux 14 PAI obligatoires ainsi qu'au suivi des controverses. Pour renforcer sa méthodologie de prise en compte des incidences négatives, Meeschaert AM a défini des seuils, lorsque cela était possible, et des engagements afin renforcer les taux de couverture et échanger sur les pratiques des entreprises. Si les valeurs ne respectent pas les seuils, elles ne seront pas définies comme investissement durable.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui **constituent la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Liquidités	*Cash*	*8,59%*	*France*
Cassa Depositi e Prestiti SpA	*Financials*	*2,83%*	*Italie*
ING Bank NV	*Financials*	*2,77%*	*Pays Bas*
ALD SA	*Industrials*	*2,76%*	*France*
Vattenfall AB	*Utilities*	*2,75%*	*Suede*
Compagnie de Saint-Gobain SA	*Industrials*	*2,75%*	*France*
Coloplast Finance BV	*Financials*	*2,74%*	*Danemark*
Prologis Euro Finance LLC	*Financials*	*2,74%*	*USA*
Mercedes-Benz International Finance BV	*Financials*	*2,73%*	*Allemagne*
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe SA	*Financials*	*2,64%*	*France*

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

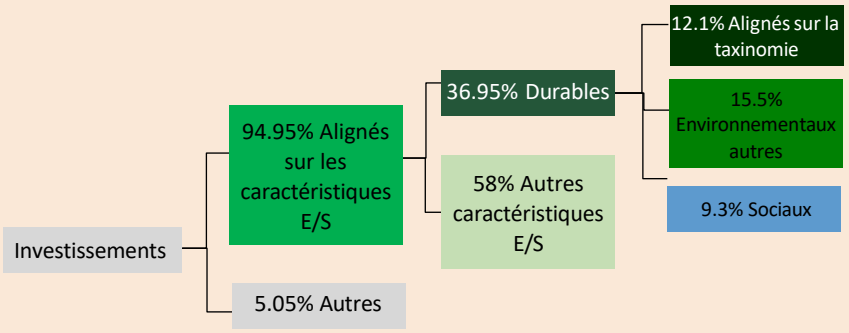

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés surles caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissementsdurables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Cash	***9,33%***
Consumer Discretionary	***2,04%***
Consumer Staples	***0,87%***
FCP	***0,66%***
Financials	***64,97%***
Futurs	***0,06%***
Healthcare	***2,32%***
Industrials	***10,13%***
Materials	***0,86%***
Telecommunication Services	***0,56%***
Utilities	***8,21%***

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobresen carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission degaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

■ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition versune économie verte parexemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

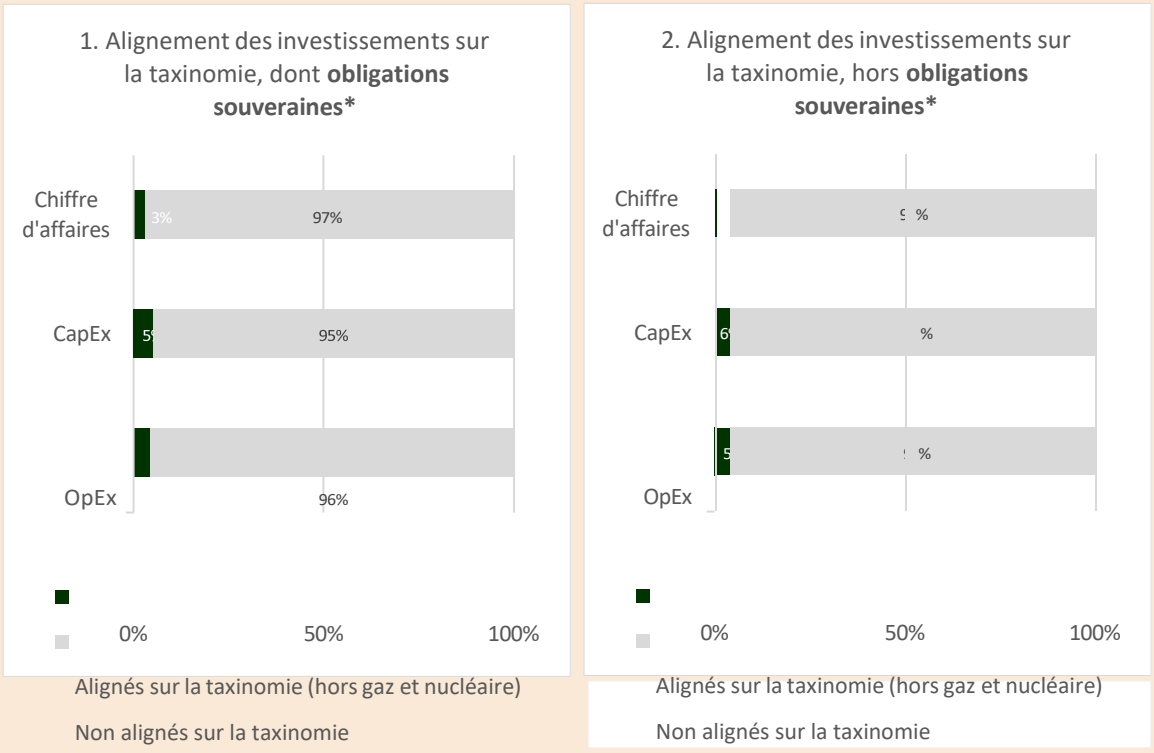

Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

- ***Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Intégrant les souverains :

Revenus : habilitantes 1,14%; transitoires 0%

Capex : habilitantes 1.79%; transitoires 0.05%

Opex : habilitantes 2.42%; transitoires 0%

Hors souverains :

Revenus : habilitantes 1,25%; transitoires 0%

Capex : habilitantes 1.97%; transitoires 0.06%

Opex : habilitantes 2.66%; transitoires 0%

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

Le pourcentage d'investissement dans des entreprises ayant un alignement taxonomie s'est accru passant de 4 à 12.1%

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 56% pour le fonds à fin 2023.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

9.3 % des actifs du FCP (hors liquidités) étaient des investissements durables avec une contribution sociale, soit 25% du total des investissements durables du FCP.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

5% de l'actif net était considéré comme « autres » hors liquidité. Il s'agit des émetteurs qui suscitent un intérêt pour les gérants mais dont les fournisseurs de données n'assurent pas/plus la couverture. Cette poche ne peut excéder 10%.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Meeschaert AM, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementalesou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS F.A.

MAM TAUX VARIABLES ESG

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023

MAM TAUX VARIABLES ESG
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MAM TAUX VARIABLES ESG relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élev :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2024.04.17 10:55:51 +0200

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**0,00**	**0,00**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**33 366 283,76**	**39 992 061,49**
Actions et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**33 030 351,29**	**37 581 540,49**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	33 030 351,29	37 581 540,49
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**241 106,91**	**2 073 091,00**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	241 106,91	2 073 091,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**94 825,56**	**337 430,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	94 825,56	337 430,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**212 111,25**	**370 263,82**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	212 111,25	370 263,82
COMPTES FINANCIERS	**3 154 073,76**	**561 680,75**
Liquidités	3 154 073,76	561 680,75
TOTAL DE L'ACTIF	**36 732 468,77**	**40 924 006,06**

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	36 038 715,70	39 853 930,27
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	21 069,56	15 152,88
Report à nouveau (a)	10,76	4,59
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-427 993,48	-82 005,32
Résultat de l'exercice (a,b)	963 688,96	740 120,49
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**36 595 491,50**	**40 527 202,91**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**94 825,56**	**337 430,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	94 825,56	337 430,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	94 825,56	337 430,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**42 151,71**	**59 373,15**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	42 151,71	59 373,15
COMPTES FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**36 732 468,77**	**40 924 006,06**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323	0,00	3 162 600,00
EURO BOBL 0323	0,00	2 778 000,00
FGBL BUND 10A 0323	0,00	3 323 250,00
EURO BUND 0324	137 220,00	0,00
EURO BTP 0324	476 600,00	0,00
EURO BOBL 0324	5 964 000,00	0,00
EURO SCHATZ 0324	5 327 250,00	0,00
Options		
EUREX EURO BUND 01/2024 CALL 138.5	1 930 204,00	0,00
EUREX EURO BUND 01/2024 PUT 134	885 816,00	0,00
EUREX EURO BUND 01/2024 PUT 132	525 043,20	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	37 224,07	2 316,63
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 340 659,65	1 140 609,51
Produits sur titres de créances	0,00	38 250,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**1 377 883,72**	**1 181 176,14**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	18,40	5 662,59
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**18,40**	**5 662,59**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**1 377 865,32**	**1 175 513,55**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	339 570,67	369 594,58
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**1 038 294,65**	**805 918,97**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-74 605,69	-65 798,48
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**963 688,96**	**740 120,49**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Du 31/12/2022 au 10/12/2023 :

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
1 & 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net (déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM/FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management)	Parts C et D : 0,90 % TTC* Taux maximum Part I : 0,50 % TTC* Taux maximum
3	Frais indirects maximum	Actif net	Non significatif**
4	Commissions de mouvement - Société de gestion : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	Obligations : Max 0,25% TTC*
5	Commissions de sur-performance	Actif net	Parts C et D : 10% TTC maximum de la surperformance positive au-dessus de l'indice de référence €STER capitalisé + 258,5 bp Part I: 10% TTC maximum de la surperformance positive au-dessus de l'indice de référence €STER capitalisé + 298,5 bp Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

*La société de gestion Meeschaert Asset Management n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes.
**OPCVM investissant au maximum 10% dans d'autres OPC
Aux frais mentionnés dans le tableau ci-dessus peuvent, le cas échéant s'ajouter des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman, recouvrement impôts étrangers, … ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action). L'information relative à ces frais est décrite ex-post dans le rapport annuel de l'OPC.

A partir du 11/12/2023 :

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
1	Frais de gestion financière	Actif net (déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM/FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management)	Parts C et D : 1 % TTC* Taux maximum Part I : 0,50 % TTC* Taux maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services**	Actif net	art C : 0.55 % TTC (forfait)*** Part I : 0.55 % TTC (forfait)***
3	Frais indirects maximum	Actif net	Non significatif**
4	Commissions de mouvement - Société de gestion : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commissions de sur-performance	Actif net	Parts C et D : 10% TTC maximum de la surperformance positive au-dessus de l'indicateur de référence composite €STER capitalisé + 150 bp Part I : 10% TTC maximum de la surperformance positive au-dessus de l'indicateur de référence composite €STER capitalisé + 200 bp Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

*La société de gestion Meeschaert Asset Management n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes.
**La liste des frais de fonctionnement et autres services concernés est la suivante :
- Frais d'enregistrement et de référencement du fonds

- Frais d'information aux clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité
- Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs

***Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et que tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion

****OPCVM investissant au maximum 10% dans d'autres OPC

Commission de surperformance :

A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul :

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de Référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La performance du Fonds est calculée selon la méthode dite indicée.

La performance du Fonds/fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence :

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation :

La commission de surperformance se calcule sur une période d'observation de 12 mois allant du 1er janvier au dernier jour de bourse du mois de décembre.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

•Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).

•Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

• Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois
démarre.

Provisionnement :

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 10% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de

l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.
En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation :
La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois et coïncide avec l 'exercice comptable du Fonds.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts MAM TAUX VARIABLES C	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM TAUX VARIABLES D	Distribution	Distribution (totale ou partielle) et/ou Report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion
Parts MAM TAUX VARIABLES I	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**40 527 202,91**	**49 406 238,63**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	4 066 656,47	4 647 039,29
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-10 251 136,71	-11 386 404,73
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	696 481,84	501 466,32
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 253 360,06	-1 588 086,87
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	666 549,33	1 184 381,23
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-365 499,55	-33 579,74
Frais de transactions	-185 408,62	-107 747,66
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 077 028,43	-3 154 007,22
Différence d'estimation exercice N	*848 130,73*	*-1 228 897,70*
Différence d'estimation exercice N-1	*1 228 897,70*	*-1 925 109,52*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-410 985,56	255 350,00
Différence d'estimation exercice N	*-73 555,56*	*337 430,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*-337 430,00*	*-82 080,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-10 331,63	-3 365,31
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 038 294,65	805 918,97
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**36 595 491,50**	**40 527 202,91**

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	15 420 694,41	42,14
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	17 609 656,88	48,12
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**33 030 351,29**	**90,26**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	15 246 133,20	41,66
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**15 246 133,20**	**41,66**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**0,00**	**0,00**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	17 609 656,88	48,12	0,00	0,00	15 420 694,41	42,14	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 154 073,76	8,62
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	15 246 133,20	41,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 709 501,57	4,67	3 027 759,39	8,27	8 762 283,52	23,94	5 859 848,16	16,01	13 670 958,65	37,36
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 154 073,76	8,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	5 327 250,00	14,56	5 964 000,00	16,30	3 954 883,20	10,81
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	1 373,26
	Dépôts de garantie en espèces	198 944,10
	Coupons et dividendes en espèces	11 793,89
TOTAL DES CRÉANCES		**212 111,25**
DETTES		
	Rachats à payer	8 938,44
	Frais de gestion fixe	33 213,27
TOTAL DES DETTES		**42 151,71**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**169 959,54**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAM TAUX VARIABLES ESG Part C1		
Parts souscrites durant l'exercice	4 943,102	3 471 077,20
Parts rachetées durant l'exercice	-11 950,636	-8 358 851,70
Solde net des souscriptions/rachats	-7 007,534	-4 887 774,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	48 589,856	
Part MAM TAUX VARIABLES ESG Part D		
Parts souscrites durant l'exercice	949,000	306 382,62
Parts rachetées durant l'exercice	-411,775	-131 182,24
Solde net des souscriptions/rachats	537,225	175 200,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 913,076	
Part MAM TAUX VARIABLES ESG Part I		
Parts souscrites durant l'exercice	24,240	289 196,65
Parts rachetées durant l'exercice	-146,805	-1 761 102,77
Solde net des souscriptions/rachats	-122,565	-1 471 906,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	54,128	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAM TAUX VARIABLES ESG Part C1	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM TAUX VARIABLES ESG Part D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM TAUX VARIABLES ESG Part I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts MAM TAUX VARIABLES ESG Part C1	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	328 635,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,91
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM TAUX VARIABLES ESG Part D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 610,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,92
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM TAUX VARIABLES ESG Part I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 324,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			229 992,61
	FR0011269042	MAM SHORT DURATION ESG I	229 992,61
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**229 992,61**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	10,76	4,59
Résultat	963 688,96	740 120,49
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	**963 699,72**	**740 125,08**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM TAUX VARIABLES ESG Part C1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	926 657,50	686 903,16
Total	**926 657,50**	**686 903,16**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM TAUX VARIABLES ESG Part D		
Affectation		
Distribution	16 682,02	7 883,63
Report à nouveau de l'exercice	1,36	7,77
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**16 683,38**	**7 891,40**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 913,076	1 375,851
Distribution unitaire	8,72	5,73
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	**0,00**	**0,04**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM TAUX VARIABLES ESG Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	20 358,84	45 330,52
Total	**20 358,84**	**45 330,52**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	21 069,56	15 152,88
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-427 993,48	-82 005,32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**-406 923,92**	**-66 852,44**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM TAUX VARIABLES ESG Part C1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-412 738,00	-76 935,54
Total	**-412 738,00**	**-76 935,54**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM TAUX VARIABLES ESG Part D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	13 721,13	15 152,88
Capitalisation	0,00	-853,96
Total	**13 721,13**	**14 298,92**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM TAUX VARIABLES ESG Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-7 907,05	-4 215,82
Total	**-7 907,05**	**-4 215,82**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**49 030 327,97**	**42 362 815,74**	**49 406 238,63**	**40 527 202,91**	**36 595 491,50**
Parts MAM TAUX VARIABLES ESG Part C1 en EUR					
Actif net	43 553 933,14	39 933 810,32	44 583 692,08	38 019 097,67	35 286 824,54
Nombre de titres	65 287,543	58 680,285	62 467,348	55 597,390	48 589,856
Valeur liquidative unitaire	667,10	680,53	713,71	683,82	726,21
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-10,25	-1,72	21,02	-1,38	-8,49
Capitalisation unitaire sur résultat	5,33	6,61	5,07	12,35	19,07
Parts MAM TAUX VARIABLES ESG Part D en EUR					
Actif net	606 789,38	538 793,34	481 874,56	435 545,51	631 688,24
Nombre de titres	1 915,036	1 680,905	1 447,820	1 375,851	1 913,076
Valeur liquidative unitaire	316,85	320,53	332,82	316,56	330,19
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	1,16	11,01	11,01	7,17
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,89	-0,81	0,00	-0,62	0,00
Distribution unitaire sur résultat	2,56	3,29	2,37	5,73	8,72
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parts MAM TAUX VARIABLES ESG Part I en EUR					
Actif net	4 869 605,45	1 890 212,08	4 340 671,99	2 072 559,73	676 978,72
Nombre de titres	429,936	163,196	355,929	176,693	54,128
Valeur liquidative unitaire	11 326,34	11 582,46	12 195,33	11 729,72	12 506,99
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-173,46	-29,29	358,39	-23,85	-146,08
Capitalisation unitaire sur résultat	125,42	138,35	134,11	256,54	376,12

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 2.625% PERP	EUR	1 000 000	769 761,89	2,10
AMPRION 3.875% 07-09-28 EMTN	EUR	300 000	313 407,95	0,86
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 5.25% 25-03-29	EUR	300 000	319 847,78	0,87
IHO VERWALTUNGS AUTRE V+0.0% 15-05-28	EUR	300 000	330 876,50	0,90
TOTAL ALLEMAGNE			**1 733 894,12**	**4,73**
AUTRICHE				
BAWAG GROUP 6.75% 24-02-34	EUR	300 000	308 147,18	0,84
TOTAL AUTRICHE			**308 147,18**	**0,84**
DANEMARK				
COLOPLAST FINANCE BV E3R+0.75% 19-05-24	EUR	1 000 000	1 007 608,00	2,76
TOTAL DANEMARK			**1 007 608,00**	**2,76**
ESPAGNE				
ACCIONA ENERGIA FINANCIACION FILIALES 5.125% 23-04-31	EUR	400 000	426 850,79	1,16
BANCO DE BADELL 5.0% 07-06-29	EUR	400 000	432 383,41	1,19
BANCO DE CREDITO SOCIAL 7.5% 14-09-29	EUR	400 000	429 214,36	1,17
BANCO NTANDER E3R+0.55% 16-01-25	EUR	500 000	506 613,96	1,38
BANCO SANTANDER SA EUAR10+0.05% PERP	EUR	400 000	310 464,67	0,85
EDP SERVICIOS FINANCIEROS ESPANA 4.375% 04-04-32	EUR	400 000	431 183,09	1,18
NCG BAN 5.875% 02-04-30 EMTN	EUR	600 000	648 370,97	1,78
TOTAL ESPAGNE			**3 185 081,25**	**8,71**
ETATS-UNIS				
GOLD SACH GR E3R+1.0% 23-09-27	EUR	500 000	502 932,94	1,38
PROLOGIS EURO FINANCE LLC E3R+0.2% 08-02-24	EUR	1 000 000	1 006 895,78	2,75
TAPESTRY 5.375% 27-11-27	EUR	400 000	416 927,50	1,14
TOTAL ETATS-UNIS			**1 926 756,22**	**5,27**
FRANCE				
ALD E3R+0.65% 06-10-25 EMTN	EUR	1 000 000	1 014 386,89	2,77
ARVAL SERVICE LEASE 4.125% 13-04-26	EUR	400 000	417 032,72	1,14
AXA SA EUAR10+0.2% PERP EMTN	EUR	100 000	80 244,08	0,22
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM E6R+1.78% 23-12-30	EUR	1 000 000	968 446,50	2,65
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL EUAR10+0.1% PERP	EUR	400 000	333 317,00	0,91
BQ POSTALE 5.5% 05-03-34	EUR	400 000	437 495,22	1,19
CA ASSURANCES 4.25% PERP	EUR	500 000	518 932,81	1,42
CA E3R+0.32% 07-03-25 EMTN	EUR	400 000	401 977,40	1,10
CARREFOUR 4.375% 14-11-31 EMTN	EUR	300 000	320 322,53	0,87
CNP ASSURANCE TV04-PERP	EUR	200 000	163 467,67	0,45
COFACE S A E 5.75% 28-11-33	EUR	200 000	208 740,15	0,57
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN E3R+0.2% 18-07-24	EUR	1 000 000	1 009 314,86	2,75
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	200 000	204 608,26	0,56
FIN.CREDIT MUTUEL TV 04-PERP.	EUR	400 000	342 004,52	0,94
ILIAD 5.375% 15-02-29	EUR	200 000	206 179,59	0,56
LA MONDIALE 4.375% PERP	EUR	300 000	273 444,61	0,74
PAPREC 6.5% 17-11-27	EUR	200 000	215 836,57	0,59
PSA BANQUE FRANCE 4.0% 21-01-27	EUR	300 000	310 674,53	0,85

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RCI BANQUE 4.625% 02-10-26	EUR	200 000	207 657,41	0,57
SG 4.75% 28-09-29	EUR	300 000	316 726,14	0,87
SG 5.25% 06-09-32 EMTN	EUR	400 000	422 525,87	1,16
SOGECAP 6.5% 16-05-44	EUR	200 000	217 987,92	0,60
SUEZ SACA 4.5% 13-11-33 EMTN	EUR	400 000	429 846,20	1,18
TDF INFRASTRUCTURE SAS 5.625% 21-07-28	EUR	300 000	323 313,69	0,88
TELEPERFORMANCE SE 5.25% 22-11-28	EUR	200 000	210 614,92	0,57
TOTAL FRANCE			**9 555 098,06**	**26,11**
GRECE				
EFG EUROBANK 5.875% 28-11-29	EUR	300 000	312 539,61	0,86
TOTAL GRECE			**312 539,61**	**0,86**
HONGRIE				
OTP BANK 6.125% 05-10-27 EMTN	EUR	400 000	420 332,59	1,15
TOTAL HONGRIE			**420 332,59**	**1,15**
IRLANDE				
AIB GROUP 5.75% 16-02-29	EUR	300 000	338 087,55	0,92
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.85% 13-01-25	EUR	500 000	507 226,44	1,39
FCA BANK E3R+1.6% 24-03-24	EUR	700 000	702 605,79	1,92
GRENKE FINANCE 7.875% 06-04-27	EUR	300 000	330 138,22	0,90
TOTAL IRLANDE			**1 878 058,00**	**5,13**
ISLANDE				
LANDSBANKINN HF 6.375% 12-03-27	EUR	500 000	528 533,69	1,44
TOTAL ISLANDE			**528 533,69**	**1,44**
ITALIE				
BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN	EUR	300 000	310 950,84	0,85
BANCO BPM 6.0% 13-09-26 EMTN	EUR	400 000	429 642,26	1,17
CASSA DEP E3R+1.94% 28-06-26	EUR	1 000 000	1 039 620,42	2,84
INTE 9.125% PERP	EUR	300 000	339 648,31	0,93
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	200 000	207 625,02	0,57
SNAM 4.0% 27-11-29 EMTN	EUR	300 000	310 345,11	0,85
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.875% 24-07-33	EUR	300 000	314 964,75	0,86
TOTAL ITALIE			**2 952 796,71**	**8,07**
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC SE 4.75% 06-09-30	EUR	200 000	214 149,80	0,58
EUROFINS SCIENTIFIC SE 6.75% PERP	EUR	400 000	428 056,59	1,17
TOTAL LUXEMBOURG			**642 206,39**	**1,75**
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK E3R+0.35% 10-01-25	EUR	600 000	607 497,42	1,66
AEGON NV AUTRE R+0.1% PERP	EUR	456 300	359 828,07	0,98
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	400 000	406 455,58	1,11
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.1% PERP	EUR	400 000	330 681,40	0,90
FERROVIAL SE 4.375% 13-09-30	EUR	400 000	427 417,19	1,17
ING BANK NEDERLAND NV E3R+0.66% 02-10-26	EUR	1 000 000	1 004 606,47	2,74
MERCEDESBENZ INTL FINANCE BV E3R+0.2% 29-09-25	EUR	1 000 000	1 001 352,92	2,74
NIBC BANK NV 6.0% 16-11-28	EUR	200 000	214 246,77	0,59
SANDOZ FINANCE BV 4.22% 17-04-30	EUR	200 000	208 709,83	0,57
TELEFONICA EUROPE BV 6.75% PERP	EUR	400 000	436 630,92	1,19
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 7.5% PERP	EUR	300 000	333 994,57	0,92

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL PAYS-BAS			**5 331 421,14**	**14,57**
POLOGNE				
MBANK 8.375% 11-09-27	EUR	200 000	216 442,21	0,59
TOTAL POLOGNE			**216 442,21**	**0,59**
PORTUGAL				
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	200 000	208 474,61	0,57
TOTAL PORTUGAL			**208 474,61**	**0,57**
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS E3R+1.0% 12-05-26	EUR	500 000	504 687,46	1,38
DS SMITH PLC 08750 1926 1209A 4.375% 27-07-27	EUR	300 000	314 625,20	0,86
HSBC E3R+1.0% 24-09-26	EUR	700 000	703 882,12	1,92
TOTAL ROYAUME-UNI			**1 523 194,78**	**4,16**
SUEDE				
VATTENFALL AB E3R+0.5% 18-04-24	EUR	1 000 000	1 010 836,53	2,76
TOTAL SUEDE			**1 010 836,53**	**2,76**
SUISSE				
ZURCHER KANTONALBANK 2.02% 13-04-28	EUR	300 000	288 930,20	0,79
TOTAL SUISSE			**288 930,20**	**0,79**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**33 030 351,29**	**90,26**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**33 030 351,29**	**90,26**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
MAM SHORT DURATION ESG I	EUR	22,048	229 992,61	0,63
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	1	11 114,30	0,03
TOTAL FRANCE			**241 106,91**	**0,66**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**241 106,91**	**0,66**
TOTAL Organismes de placement collectif			**241 106,91**	**0,66**
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0324	EUR	-50	-23 125,56	-0,07
EURO BTP 0324	EUR	-4	-12 600,00	-0,03
EURO BUND 0324	EUR	-1	470,00	0,00
EURO SCHATZ 0324	EUR	-50	-19 500,00	-0,05
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**-54 755,56**	**-0,15**
TOTAL Engagements à terme fermes			**-54 755,56**	**-0,15**
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
EUREX EURO BUND 01/2024 CALL 138.5	EUR	-40	-9 600,00	-0,02
EUREX EURO BUND 01/2024 PUT 132	EUR	-60	20 800,00	0,06
EUREX EURO BUND 01/2024 PUT 134	EUR	40	-30 000,00	-0,09
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			**-18 800,00**	**-0,05**
TOTAL Engagements à terme conditionnels			**-18 800,00**	**-0,05**
TOTAL Instruments financier à terme			**-73 555,56**	**-0,20**
Appel de marge				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
APPEL MARGE CACEIS	EUR	73 555,56	73 555,56	0,20
TOTAL Appel de marge			**73 555,56**	**0,20**
Créances			**212 111,25**	**0,58**
Dettes			**-42 151,71**	**-0,12**
Comptes financiers			**3 154 073,76**	**8,62**
Actif net			**36 595 491,50**	**100,00**

Parts MAM TAUX VARIABLES ESG Part D	**EUR**	**1 913,076**	**330,19**
Parts MAM TAUX VARIABLES ESG Part I	**EUR**	**54,128**	**12 506,99**
Parts MAM TAUX VARIABLES ESG Part C1	**EUR**	**48 589,856**	**726,21**